

## PRINCIPES

Transmettre le goût de la langue et la culture françaises.

Accueillir, selon les principes de laïcité, quelle que soit l'appartenance nationale, culturelle, religieuse, philosophique.

Promouvoir la paix, la solidarité, le respect d'autrui et de sa culture, échanger les connaissances entre générations, être un lieu de dialogue et de partage.

## OBJECTIF

Accueillir les étudiants étrangers à Paris et faciliter leurs études en leur donnant accès à la pratique orale et écrite de la langue et à la culture française.

Favoriser les occasions d'échanges et de rencontres internationaux et interculturels.

## DESTINATAIRES

Les étudiants éloignés de leur pays, de leurs proches, parfois obligés de travailler tout en étudiant, ignorant la culture et parfois la langue françaises, limités à un environnement communautaire, isolés dans leur cursus solitaire pour les doctorants.

Beaucoup d'étudiants occuperont des postes de responsabilité de retour dans leur pays et l'accueil reçu à Paris, la connaissance acquise de la France pourront influencer leur façon de penser.

## ACTIONS

- Pratique orale du français : tables de conversation, conversation en tête à tête, atelier théâtre, club de lecture
- Aide à l'expression écrite en français : correction de travaux universitaires (mémoires et thèses), lettres, cv, atelier d'écriture
- Invitations dans des familles françaises
- Débats/conférences, animations, soirées consacrées à un pays, dîners ...
- Visite de musées, expositions, promenades dans Paris et environs, spectacles de théâtre.

## ENGAGEMENTS

Les étudiants adhérents et les animateurs bénévoles s'engagent dans une relation de partage et non d'assistance en respectant leurs obligations respectives.

L'animateur bénévole s'engage à :

- payer sa cotisation annuelle
- prévenir de ses absences (l'inscription d'un étudiant vaut promesse de l'association de mise à disposition de moyens humains pour les corrections ou conversations)
- participer à certaines activités proposées aux étudiants (préparation ou accompagnement)
- participer au fonctionnement de l'association.

L'étudiant adhérent s'engage à :

- payer sa cotisation annuelle
- honorer son inscription aux activités (et les régler le cas échéant)
- prévenir de son absence si un rendez-vous de correction est pris avec un animateur
- répondre à l'invitation d'une famille s'il a demandé à en bénéficier
- participer à certaines activités proposées par l'association à tous les étudiants.